

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 18 mai 2020

2 Compte administratif 2019 - compte de gestion 2019

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mme LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FOURRIER-CESBRON	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
M. LELONG	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
M. NATANSON	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ABBADI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 12 mai 2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

maintenant !

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget principal :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2019 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2019	17 058 918,24 €	11 575 008,29 €	-5 483 909,95 €
Résultat 2018 (D001)	3 462 496,70 €		-3 462 496,70 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-8 946 406,65 €
Restes à réaliser 2019	4 121 988,75 €	6 878 019,22 €	2 756 030,47 €
Besoin de financement			6 190 376,18 €
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2019	43 455 212,77 €	48 933 633,18 €	5 478 420,41 €
Résultat 2018 (R002)		3 668 623,88 €	3 668 623,88 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			9 147 044,29 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 37

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 10

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2019 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

Article 2 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 MAI 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **25 MAI 2020**

et publication ou notification le **25 MAI 2020**

affiché le **19 MAI 2020**

CREIL, le **25 MAI 2020**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]